



COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Objet : Budget 2023

N° 17/12-2022 - Finances

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 14 novembre dernier, la Commission de gestion et des finances, représentée par MM. Karim Marlève président, Jean-Pierre Martin vice-président, Alexis Bruttin membre et Astrit Gashi suppléant, s'est réunie, en présence de notre Syndic M. Pascal Favre, pour étudier et analyser le budget 2023. Nous avons aussi pris connaissance du tableau des dépenses d'investissements sur 10 ans ainsi que celui des flux de trésorerie sur 10 ans également.

Après analyse de ces documents et sur la base des réponses fournies par M. Favre à nos diverses questions, nous avons pu arriver aux constatations suivantes.

- Par rapport au pré-budget qui a été présenté à notre commission en septembre dernier, pour nous permettre de rapporter sur le préavis municipal de l'arrêté d'imposition 2023, l'**excédent de charges** résultant du budget 2023 diminue quelque peu. Il est dorénavant estimé à **CHF 40'505.-** contre CHF 77'454.- au pré-budget.
- Les **recettes courantes**, s'élèvent à **CHF 6'191'638.-** alors que les **dépenses courantes** se montent à **CHF 6'232'143.-** laissant ainsi apparaître une perte de CHF 40'505.-.
- Les amortissements obligatoires du **patrimoine administratif** se montent à **CHF 412'400.-**, les amortissements du patrimoine **financier** à **CHF 90'000.-** -- (352 - rue du Bourg 1). Ce montant de 412'400.- est proche de la marge d'autofinancement ajustée (391'787.-) ce qui signifie que les amortissements prévus sont compatibles avec le budget présenté.
- Le **tableau des dépenses d'investissements** quant à lui, affiche un montant de **CHF 405' 000.-**, pour l'année 2023. Ces projets d'investissements feront l'objet de préavis distincts.
- **Concernant ce budget il est intéressant de signaler dans un premier temps que :**

Les contributions nettes de la Commune à la péréquation sont en baisse de 219'551 CHF par rapport à 2022.

La contribution à la réforme policière est en baisse également de 16'474 CHF par rapport à 2022

La participation de la Commune aux coûts de l'ASIRE est en hausse de 41'148.-, tandis que celle relative aux coûts de l'EFAJE est en baisse de 7'504.-

Pour finir, les rentrées fiscales sont attendues en hausse.



**COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

- **Les charges de fonctionnement sont en légère hausse (+2%) principalement en lien avec le chapitre 31.** *Biens, service, marchandises.* Ceci est en rapport avec les projets en cours (passage à un éclairage LED, quai provisoire LEB...) et avec **le chapitre 35.** *Remboursement, participation & subventions à des collectivités publiques.* (décompte définitif de la facture sociale 2022)
- **A noter finalement le remboursement à venir d'un emprunt PostFinance de 1'325'000.-.** Ce qui limitera les intérêts passifs. **Chapitre 32**

Les autres postes du budget n'appellent pas de commentaires particuliers. Certains sont d'ailleurs relevés et commentés dans le préavis de la municipalité.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de gestion et des finances vous propose :

- d'adopter le budget ordinaire 2023 présentant un excédent de charges de CHF 40'505.-- ;
- de prendre acte du budget d'investissements avec les réserves qu'il comporte ;
- de prendre acte des autres éléments du rapport concernant le budget 2023, notamment du tableau des dépenses d'investissements, pour les exercices 2023-2026 et de leur financement.

Etagnières, le 8 décembre 2022

Au nom de la Commission

Karim Marlève
Président

Jean-Pierre Martin
Vice-président

Alexis Bruttin
Membre

Astrit Gashi
Suppléant